



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/182/Add.1  
28 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses  
(Soixante-dix-huitième session,  
Genève, 9-13 mai 2005)

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

TRANS/WP.15/182 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
TRANS/WP.15/182/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents

Document de base

TRANS/WP.15/181	Rapport du groupe de travail sur sa soixante-dix-septième session, (Genève, 25 au 28 octobre 2004)
-----------------	--

**2. ÉLECTION DU BUREAU POUR 2005**

Conformément au règlement intérieur de la Commission et à la pratique établie, le Groupe de travail élira un président et un vice-président pour 2005.

**3. SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS  
INTÉRIEURS**

ECE/TRANS/159	Rapport du Comité sur sa soixante- septième session (Genève, 14 au 17 février 2005)
---------------	---

#### **4. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) ET QUESTIONS CONNEXES**

Le Groupe de travail sera informé de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

Avec l'adhésion de l'Albanie (26 janvier 2005), le nombre des Parties contractantes à l'ADR est porté à 40.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état du Protocole d'amendement de 1993 (26 Parties contractantes) depuis la dernière session.

Les gouvernements de l'Allemagne, de la Norvège et de la Slovaquie ont communiqué des informations relatives à leurs autorités compétentes (documents informels TRANS/WP.15/78/INF.3, TRANS/WP.15/78/INF.4 et TRANS/WP.15/78/INF.5).

#### **5. INTERPRÉTATION DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)**

TRANS/WP.15/2005/2 (Belgique)	Chapitre 8.2 – Formation des chauffeurs
TRANS/WP.15/2005/7 (Royaume-Uni)	Transport de marchandises dangereuses en cyclomoteur
TRANS/WP.15/2005/12 (France)	Chapitre 1.6 – Application du 1.6.5.8
TRANS/WP.15/2005/14 (France)	Mise en conformité des véhicules pour ce qui concerne l'équipement de freinage

#### **6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET B DE L'ADR**

##### a) Propositions diverses

TRANS/WP.15/2005/1 (Belgique)	Section 7.5.1 – Dispositions générales relatives au chargement, au déchargement et à la manutention
TRANS/WP.15/2005/3 (Pologne)	Section 1.2.1 – Définitions – Définition de <i>membre d'équipage</i>
TRANS/WP.15/2005/5 (Italie)	Proposition de modification de la section 5.4.3 – Instructions écrites
TRANS/WP.15/2005/9 (Autriche)	Transport des artifices de divertissement du No ONU 0336 – Clarification au Chapitre 3.3 DS 651
TRANS/WP.15/2005/10 (Pays-Bas)	Chapitre 6.8 – Paragraphes 6.8.3.5.6 b) et c) – Inscriptions sur les véhicules-citernes de transport des marchandises de classe 2

TRANS/WP.15/2005/11 (Espagne) Modalités de transport "Vente-Livraison"  
TRANS/WP.15/2005/13 Ouverture des emballages  
(Royaume-Uni)

b) Construction et agrément des véhicules

TRANS/WP.15/2005/4 (France) Chapitre 9.2 – Chauffage à combustion  
TRANS/WP.15/2005/6 (France) Chapitre 9.1 – Visite technique des véhicules  
homologués par type

## 7. SÉCURITÉ DANS LES TUNNELS ROUTIERS

### Documents de base:

TRANS/WP.15/179/Add.1 Rapport du groupe de travail spécial sur la sécurité des transports de marchandises dangereuses dans les tunnels routiers (Genève, 5 au 7 mai 2004)

TRANS/WP.15/181, paras. 69-74 et annexe Rapport du groupe de travail sur sa soixante-dix-septième session, (Genève, 25 au 28 octobre 2004)

### Nouvelles propositions:

TRANS/WP.15/2005/8 (Pays-Bas) Sujets de discussion et propositions pour améliorer la sécurité dans les tunnels routiers

La question de la signalisation des restrictions de passage des véhicules transportant des marchandises dangereuses dans les tunnels routiers sera discutée par le groupe de travail de la sécurité et de la circulation routière (WP.1) à sa quarante-sixième session (Genève, 14 au 16 mars 2005) sur la base d'une proposition du Royaume-Uni (TRANS/WP.1/2005/10).

Le groupe de travail sera informé des résultats des délibérations du groupe WP.1.

## 8. PROGRAMME DE TRAVAIL

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 10. ADOPTION DU RAPPORT

-----